

Les tarifs du stationnement

La loi sur la Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTA M) publiée le 28 janvier 2014 a dépénalisé le stationnement et confié aux municipalités la gestion d u stationnement payant à compter du ler janvier 2018. Pour les usagers, pas de grand changemen t : il suffit de prendre son ticket et payer sa place de stationnement. Les tarifs restent les mêmes et la première demi-heure est gratuite. La grande nouveauté réside dans le paiement de la redev ance (ex-PV) et l'instauration du Forfait post-stationnement (FPS).

Explications en vidéo



Stationnement payant géré par Mâcon Parcs

Les parkings Lamartine, du Centre, Les Halles et Rambuteau sont gérés par <u>Mâcon Parcs (https://www.sags.fr/parking/macon.html)</u>.

Stationnement payant sur voirie géré par la Ville de Mâcon

Fonctionnement et tarifs

Le stationnement est payant du lundi au samedi inclus de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30 (il est gratuit de 12 h 00 à 14 h 00 ainsi que les dimanches et jours fériés).

https://www.macon.fr/macon-et-vous/stationnement/les-tarifs-du-stationnement?

Les 30 premières minutes sont gratuites sur les zones vertes et oranges. Pour en bénéficier, il vou s suffit de saisir votre numéro de plaque d'immatriculation sur le clavier de l'horodateur, de valider votre ticket et de le présenter derrière le pare-brise de votre véhicule.

Zone Bleue - Stationnement gratuit pour 1 heure

- >soit en imprimant un ticket directement sur l'horodateur
- >soit en présence du disque européen

Zone Orange (courte durée) - 2 heures 30 maximum

La première demi-heure est gratuite.

>1h00:0,60€

>1h20 : 1,20 €

>1h40:1,80€

>2h00: 2,40 €

>2h15 : 10,00 €

>2h30 : 20,00 €

Paiement par pièces ou par carte bancaire.

Zone Verte (longue durée) - 8 heures 30 maximum

La première demi-heure est gratuite.

>1h00:0,60€

>1h20:1,20€

>1h40:1,80€

>2h00: 2,40 €

>2h30 : 2,50 €

>3h00: 2,60 €

>3h30 : 2,70 €

>4h00 : 2,80 €

>4h30 : 2,90 €

>5h00 : 3,00 €

>5h30 : 3,20 €

>6h00 : 3,40 €

>7h00:3,50€

>8h00:3,60€

>8h15:10,00 €

>8h30 : 20,00 €

Paiement par pièces ou par carte bancaire.

Tarif résidents (personnes habitant dans les zones de stationnement payant)

>Par mois: 18 €

>Par trimestre : 51 € >Par semestre : 100 € >Par année : 190 €

Pièces à fournir pour inscription :

- >Carte grise à l'adresse du domicile, justificatif de domicile.
- >Autorisation de stationner uniquement sur les zones vertes sur un périmètre déterminé du lieu de d'habitation.

Tarif longue durée ouvert à tout public

>Par mois: 45€

>Par trimestre : 130 € >Par semestre : 255 €

>Par an: 500 €

Pièces à fournir pour inscription :

- >Carte grise du véhicule.
- >Autorisation de stationner uniquement sur les zones vertes de la Ville de Mâcon.

RENSEIGNEMENTS

SERVICES MUNICIPAUX

POLICE MUNICIPALE - TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET VIE QUOTIDIENNE

Rue Montrevel 71000 Mâcon **%** 0385397164

- 🕓 Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.
- ✓ IT INÉRAIRE (HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR/46.303054,4.832321)



Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h3 0 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

% 03 85 39 71 00 Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE

